



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

PSYCHIATRIE : NIORT L'AGRESSION DE TROP.

Après le Vinatier (69), Cadillac (33), le CH Sud Francilien (91), c'est dans le centre hospitalier général de Niort (79), qu'une soignante s'est faite agresser dans une unité de soins psychiatrique, dans la nuit du 10 mars.

Cette soignante est encore à ce jour, en Incapacité Temporaire de Travail.

La direction de cet établissement n'a pas dénié prévenir le CHS-CT, mais comment s'étonner quand cette même direction, après avoir reçu plusieurs alertes de la composante CGT au CHS-CT sur un danger grave et imminent, n'a eu comme seule réponse d'arguer que « la violence en psychiatrie, ça fait partie du travail ».

La violence que nous constatons aujourd'hui dans nos établissements est une violence institutionnelle due à la dégradation continue des conditions de travail, le manque d'effectif chronique, les rappels incessants sur les jours de repos pour faire face à un accroissement des arrêts maladies dus à l'épuisement physique et psychique des équipes de soins. Se rajoutent les fermetures de lits massives depuis ces 20 dernières années, l'engorgement des services qui engendre un turn-over incessant des patients qui sortent sans être stabilisés et reviennent encore plus mal, un manque chronique de praticiens hospitaliers programmé par le numerus clausus,... la liste est exhaustive.

Depuis plusieurs mois, la Fédération CGT Santé et Action Sociale demande à la Ministre un rendez-vous spécifique sur la psychiatrie. Celle-ci n'a toujours pas daigné répondre. Faudra-t-il un incident plus grave pour être entendu ?

Aujourd'hui, la CGT exige une vraie prise en compte des besoins en psychiatrie :

- Un arrêt du projet des Groupements Hospitaliers de Territoire qui feront des établissements hospitaliers psychiatriques les enfants pauvres des GHT.
- Une augmentation de l'ONDAM à hauteur des besoins.
- Un retour à la politique de secteur qui a fait la richesse de la psychiatrie française et qui est mise à mal par les restructurations et les spécialisations.
- Remettre les CMP (centres médico-psychologiques) au centre de la politique du secteur.
- Les réouvertures de lit, avec les moyens humains nécessaires.
- Revoir les formations des soignants en psychiatrie qui ne cessent de se dégrader, réforme après réforme, depuis la fin du diplôme d'infirmier psychiatrique en 1994.

Montreuil, le 22 mars 2016

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

23

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr